

Non classifié

DAF/COMP/GF/WD(2009)57

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

06-Feb-2009

Français - Or. Français

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Forum mondial sur la concurrence

LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE ET L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Contribution de la Tunisie

-- Session II --

Cette contribution est soumise par la Tunisie au titre de la session II du Forum mondial sur la concurrence qui se tiendra les 19 et 20 février 2009.

Contact: Hélène Chadzynska, Chef de projet du Forum mondial sur la concurrence
Tel: 33 1 45 24 91 05; Email: helene.chadzynska@oecd.org

JT03259369

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format



**DAF/COMP/GF/WD(2009)57
Non classifié**

Français - Or. Français

LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE ET L'ÉCONOMIE INFORMELLE

--Tunisie--

1. Définition de l'économie informelle

1. Il y a plusieurs définitions controversées de l'économie informelle plusieurs éléments peuvent être pris en compte: la taille de l'entreprise, le caractère loyal ou déloyal, la légalité de l'activité. Mais on peut définir l'économie informelle comme étant « toutes les activités exercées en dehors des circuits et formes habituellement admis selon les normes en vigueur dans chaque pays ».

2. Raisons, caractéristiques et taille ?

2. Les facteurs de développement de l'économie informelle peuvent être regroupés en plusieurs catégories:

- **Niveau de développement de l'économie:** Le poids du secteur informel dépend beaucoup du degré de développement de l'économie, plus une économie est développée plus le risque de développement du secteur informel est réduit.
- **La politique économique et sociale du pays :** la déperdition scolaire ainsi que la politique de l'emploi favorisent l'arrivée sur le marché de l'emploi de jeunes non qualifiés qui seront attirés par le marché informel. Ainsi que l'absence de territoires aménagés (zones industrielles, pépinière ...) contribue au développement de ce fléau.
- **Obstacles à l'accès de l'économie formelle** qui se manifeste par la difficulté des conditions d'exercice et d'accès aux crédits ainsi que des coûts d'investissement élevés ce qui rend l'économie informelle moins coûteuse et plus attrayante.

Quels sont les produits et les services généralement produits par le secteur informel :

3. Le champ d'intervention du secteur informel est très large touchant l'industrie (bâtiment, textile, mécanique, électrique...), le commerce, l'agriculture, l'artisanat et les services.

Quelle est la taille du secteur :

4. Le secteur informel en Tunisie a pris de l'importance à partir des années 80 avec 365 milles entreprises opérant dans le secteur informel. Il contribue à :

- 15 à 20% du produit intérieur brut,
- 20% du commerce
- une valeur ajoutée estimée en 1997 à 5.541 millions de dinars (à l'exclusion du secteur agricole).

5. Il est signalé que les statistiques disponibles sur l'économie informelle sont estimatives, il est très difficile d'avoir des statistiques exactes sur le secteur mais les chiffres montrent que sa taille dans l'économie tunisienne est plus ou moins stable.

Est-ce que l'économie informelle touche la concurrence dans le secteur formel :

6. Le secteur informel est généralement constitué de petites entités avec un capital réduit utilisant des méthodes de production primitive et un personnel non qualifié. Néanmoins, ces entreprises peuvent offrir des prix bas satisfaisant les besoins du consommateur. Pouvant ainsi concurrencer l'économie formelle dans certains secteurs (cosmétique et articles d'hygiène...) ce qui est contesté par le milieu professionnel qui demande l'intervention de l'administration pour lutter contre ce phénomène.

7. L'économie informelle peut aussi exercer une pression concurrentielle sur le secteur structuré stimulant les entreprises à offrir aux consommateurs des produits à des prix abordables.

Est-ce que l'économie formelle et informelle collabore ?

8. Parfois les entreprises de l'économie formelle font appel à celles de l'économie informelle pour écouler des produits non conformes aux normes ou périmés et même pour sous-traiter certaines tâches

4. Application de la loi relative à la concurrence :

9. Le champ d'application de la loi sur la concurrence couvre tous les secteurs et toutes les entreprises opérant dans l'économie informelle ou formelle, l'application du droit de la concurrence n'est pas liée à des conditions de légalité ou de loyauté. Les autorités sont tenues de juger le comportement quelque soit le statut de l'opérateur. Mais dans la pratique les autorités de la concurrence trouvent des difficultés pour identifier les opérateurs, leur part de marché, leur chiffre d'affaires ... ou les prouver ou de mesurer l'effet de cette pratique sur le marché.

5. Encadrement du secteur informel:

10. Bien que l'objectif des autorités de la concurrence n'est pas de faire disparaître le commerce informel mais il s'agit de le contourner, à cet effet plusieurs mesures ont été prises:

- Renforcement du dispositif juridique et économique :
 - suppression des autorisations et leurs remplacements par des cahiers des charges pour faciliter l'intégration du secteur informel
 - facilitation de l'octroi des prêts destinés à l'exercice de l'activité économique (Banque de Solidarité),
 - promulgation de plusieurs lois consolidant le principe de la liberté de l'exercice des activités économiques et l'intégration dans le secteur formel.
- Mécanismes réglementaires de contrôle technique à l'importation de produits et marchandises,
- Programme de mise à niveau des circuits de distribution.
- Renforcement des actions du contrôle économique :
 - lutte contre la contrefaçon,
 - lutte contre l'expansion géographique et temporelle des marchés hebdomadaires,

- interdiction de l'implantation commerciale anarchique.
- Amélioration des conditions de l'exercice du commerce :
 - Création d'espaces spécialisés pour les commerçants opérant dans le secteur informel,
 - Organisation des marchés hebdomadaires et fixation des règles et conditions de création et de fonctionnement de ces marchés,
 - Aider les intervenants dans les circuits informels à s'intégrer dans le secteur organisé (campagne de sensibilisation...),
 - Facilitation d'installation dans les espaces aménagés
 - Mise en place d'un plan de modernisation des marchés municipaux (problèmes posés par le commerce anarchique sur la voie publique),
 - Instauration de commissions locales mixtes (commerce, intérieur) chargées du suivi de l'avancement des travaux dans ce domaine.